



Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale
20 juin 2012

Original: français

Comité des droits de l'enfant Soixantième session

Compte rendu analytique de la 1725^e séance*

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le vendredi 15 juin 2012, à 15 heures

Président: M. Zermatten

Sommaire

Adoption du rapport du Comité sur sa soixantième session

Clôture de la session

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour les 1716^e à 1724^e séances.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption du rapport du Comité sur sa soixantième session (CRC/C/60/3)

1. **Le Président** dit qu'au 10 mai 2012 le Comité avait reçu, depuis sa création, un total de 534 rapports d'États parties au titre de la Convention, 90 au titre du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et 75 au titre du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.
2. À sa soixantième session, le Comité a examiné 11 rapports d'États parties, dont six au titre de la Convention (Algérie, Australie, Chypre, Grèce, Viet Nam et Turquie), trois rapports initiaux au titre du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (Australie, Grèce et Népal) et deux rapports initiaux au titre du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (Australie et Grèce). Le Comité a adopté des observations finales pour chacun de ces rapports.
3. De nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies ont été représentées à la session, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ont également participé aux travaux de la session plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), dont Save the Children, Plan International, World Vision, la Commission internationale de juristes, le Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, International Disability Alliance et ECPAT International.
4. Au 15 juin 2012, 22 États ont déjà signé le Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications, adopté le 19 décembre 2011, 20 l'ayant fait à l'occasion de la cérémonie de signature, le 28 février 2012. Ce nouvel instrument entrera en vigueur après le dépôt du dixième instrument de ratification par tout État partie à la Convention ou à un des deux Protocoles facultatifs.
5. Le groupe de travail de présession s'est réuni une dizaine de fois entre le 6 et le 10 février 2012 afin d'élaborer les listes de points à traiter en vue de l'examen des rapports de huit États parties (Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Canada, Guinée-Bissau, Libéria, Namibie et Philippines). Les États concernés ont jusqu'au 2 juillet pour faire parvenir leurs réponses.
6. **M^{me} Aïdo** (Rapporteuse) dit que M^{me} Marcia Kran, Directrice de la Division de la recherche et du droit au développement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a confirmé la nomination de M^{me} Imma Guerras-Delgado en qualité de conseillère pour les droits de l'enfant, qui sera appelée à travailler étroitement avec le Comité.
7. Le Comité a poursuivi la préparation de la journée de débat général de septembre 2012, qui sera consacrée aux enfants dans le contexte des migrations internationales.
8. Les groupes de travail ont poursuivi leurs travaux sur l'élaboration d'observations générales, notamment l'Observation générale sur n^o 14 sur l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3 de la Convention). En outre, les membres du groupe de travail sur la question des droits de l'enfant et des entreprises se sont entretenus avec des représentants de l'UNICEF, de Save the Children et de la Cour internationale de Justice pour débattre de la future observation générale, dont une première version est en cours d'élaboration, en vue de son adoption à la session de janvier-février 2013. Le groupe de travail sur le droit au repos, aux loisirs, au jeu et à la participation à la vie culturelle et artistique (art. 31) s'est réuni le 2 juin

2012 avec ses partenaires pour débattre de la future observation générale qui portera sur ce thème, laquelle devrait également être adoptée à la session de janvier-février 2013. L'observation générale sur le droit à la santé en est à la phase finale d'élaboration. Le groupe de travail sur l'observation générale sur les pratiques néfastes, en cours d'élaboration par le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, s'est réuni pour examiner un projet de texte détaillé, et devrait se réunir à nouveau à l'automne 2012. Le groupe de travail sur les adolescents a tenu sa première réunion pour déterminer les grandes orientations de la future observation générale relative aux adolescents. Enfin, le groupe de travail sur les indicateurs a organisé une réunion informelle avec des représentants de l'*International Institute for Child Rights and Development* de l'Université de Victoria (Canada).

9. Au cours de la soixantième session, le Président du Comité, M. Zermatten, s'est entretenu avec un groupe de partenaires de la question des enfants des rues, en vue de mieux définir les futurs travaux du Comité dans ce domaine. M^{me} Herczog a, quant à elle, participé le 6 juin 2012, au Parlement européen, à une réunion sur la désinstitutionalisation des enfants.

10. Le Comité se réunira à l'occasion d'une retraite les 16 et 17 juin 2012 à Sion (Suisse) pour examiner en détail le projet de règlement intérieur relatif au Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications.

11. **Le Président** dit que la soixante et unième session du Comité se tiendra du 17 septembre au 5 octobre 2012 et que le groupe de travail de présession se réunira du 8 au 12 octobre 2012, en prévision des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Comité. Le Comité a été informé que 13 rapports d'États parties (Arménie, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Iraq, Malaisie, Maroc, Turkménistan, Tuvalu et Yémen) avaient été transmis au Secrétaire général entre sa cinquante-neuvième et sa soixantième session en vue de leur examen.

12. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que le Comité souhaite adopter le rapport sur sa soixantième session (CRC/C/60/3).

13. *Il en est ainsi décidé.*

Clôture de la session

14. Le Président déclare close la soixantième session du Comité des droits de l'enfant.

La séance est levée à 15 h 30.